

# FICHE REFLEXE ASSISTANT(E) SOCIAL(E) VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES SEXISTES ET SEXUELLES



Signalement d'une situation par l'IOA/le médecin

Prise en charge des  
Victimes de Violences  
Conjugales, Sexistes et Sexuelles  
au SAU du CHUN

Evaluation sociale

**!** En cas de VIOL ou  
**AGRESSION SEXUELLE**

- Allo 17 systématique
- **Transfert Archet au plus vite**
- Mail AS de Gynécologie

**3** **HEBERGEMENT / MISE à l'ABRI**

- En Hospitalisation ?
- Par le biais des forces de l'ordre
- Via le 115

**1** **PLAINTÉ ?  
SIGNALEMENT ?**

**2** **Présence d'ENFANTS  
MINEURS et TÉMOINS**

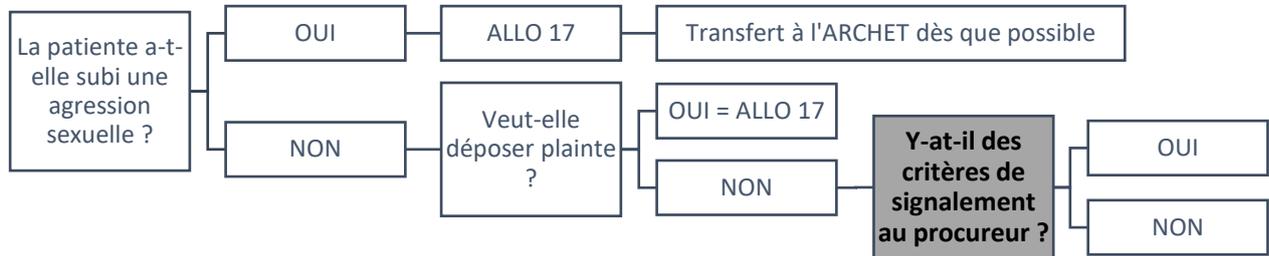
→ **SIGNALEMENT ADRET** et  
copie au Procureur

**4** **Coordination  
post-urgence**

- Consultation médecin légiste de l'UMJ
- Consultation de suivi psycho-trauma à la Policlinique

## 1 – PLAINTE ? SIGNALEMENT ?

### 3 SITUATIONS

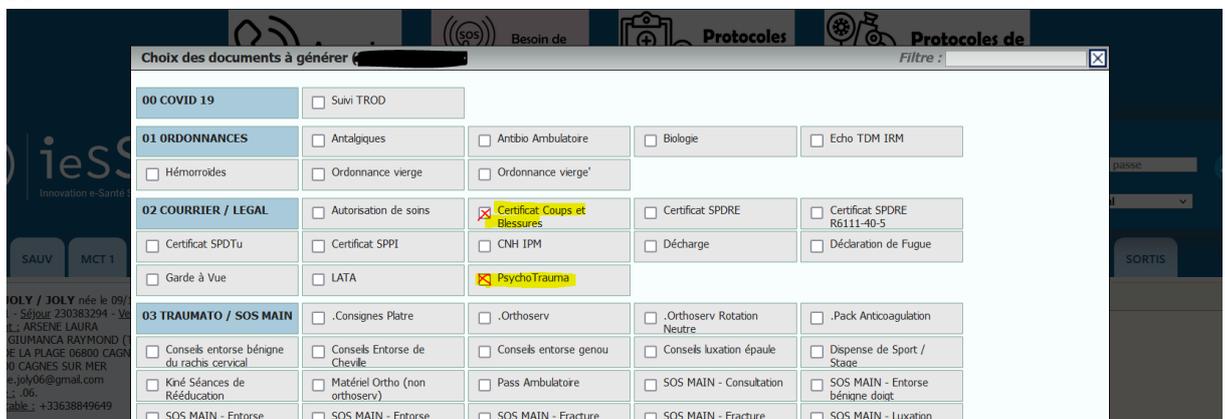


### CRITERES DE SIGNALEMENT AU PROCUREUR :

DANGER IMMEDIAT	+ EMPRISE DE L'AUTEUR SUR LA VICTIME
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la fréquence des violences</li> <li>- Violences sur les enfants</li> <li>- Peur pour elle ou ses enfants</li> <li>- Grossesse</li> <li>- Incitation au suicide par son partenaire</li> <li>- Prise de toxiques par l'auteur</li> <li>- ATCD psychiatriques de l'auteur</li> <li>- Intervention antérieure des forces de l'ordre</li> <li>- Menaces de mort</li> <li>- Arme à feu au domicile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propos dévalorisants, dégradants ou injurieux</li> <li>- Surveillance permanente</li> <li>- Harcèlement moral et/ou sexuel</li> <li>- Contrôle de son temps libre / séquestration</li> <li>- Isolement de ses proches</li> <li>- Sentiment d'être déprimée ou sans solution</li> <li>- Sentiment de culpabilité de la victime</li> <li>- Dépendance financière</li> <li>- Documents administratifs en possession de l'auteur</li> <li>- Contrôle des activités de la victime par l'auteur</li> </ul>

2 certificats sont indispensables pour toute victime de violences CSS :

- Le **CERTIFICAT MEDICAL INITIAL** ou **CERTIFICAT DE COUPS ET BLESSURES**
- Le **CERTIFICAT de PSYCHO-TRAUMA**



## **COORDONNEES A.S COMMISSARIATS ET GENDARMERIES**

### **COMMISSARIATS:**

- Nice-Est: MOGIS Clementine: 0666137621
- Nice-Ouest: PEPPOLONI Marylin: 0666134025
- Cannes-Cagnes sur mer : CHIAPELLO Thierry:0666087753
- Grasse(ma/mer)-Antibes(L/J/V): JANTY Delphine: 0669130754
- Foch: MONGE-ROFFARELLO Marjorie: 0608232043

### **GENDARMERIES:**

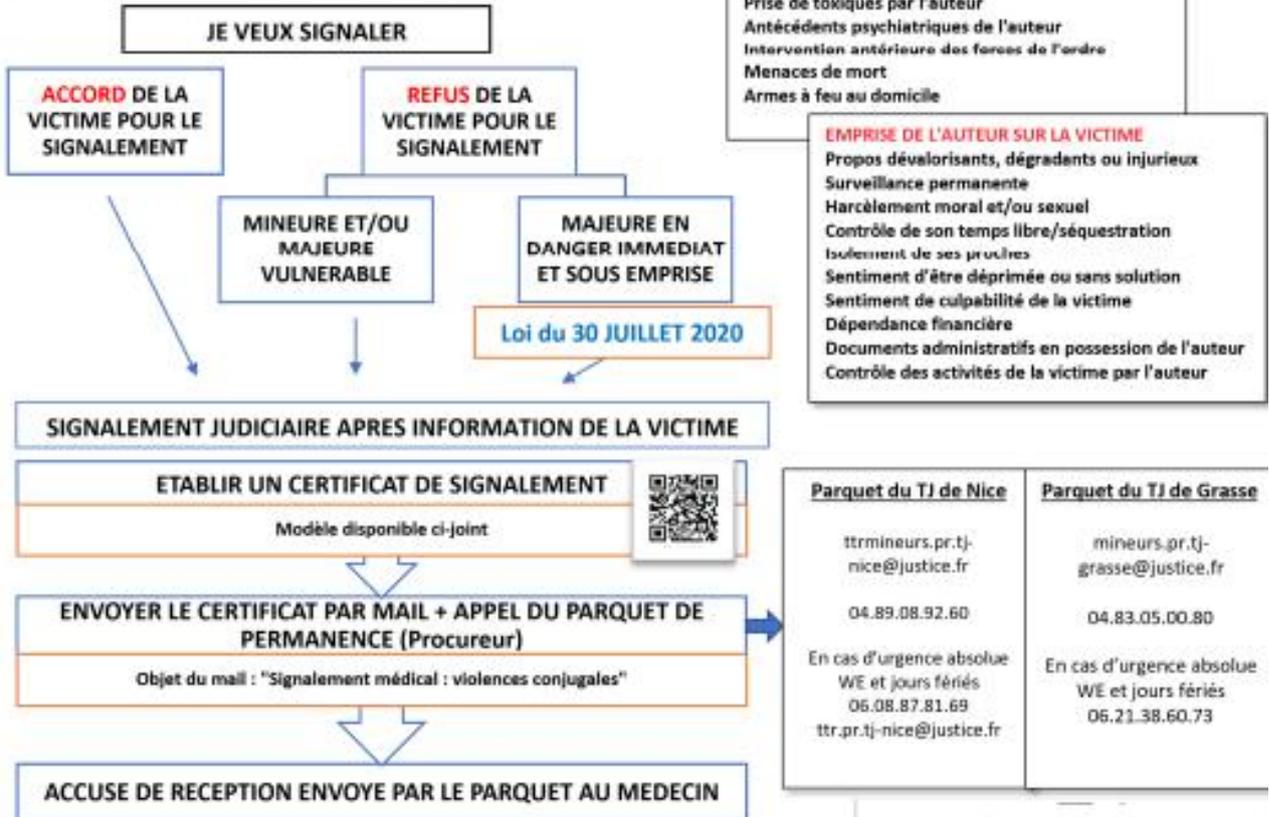
- Brigades Est: ROCHE Marine: 0650869988
- Brigades Ouest: AJUELOS Sonia: 0602118804

**VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES**

**CONDUITE A TENIR**

- 1) INFORMATIONS SUR SES DROITS : DEPOT DE PLAINTE + RAPPEL DE LA LOI
- 2) EXAMEN
- 3) REDACTION DU CERTIFICAT MEDICAL
- 4) ORIENTATION VERS LES ASSOCIATIONS

## PROCEDURE DE SIGNALEMENT JUDICIAIRE DE VIOLENCES CONJUGALES DANS LES ALPES MARITIMES



## Contacts utiles

RECHERCHE D'UN HEBERGEMENT EN URGENCE	STRUCTURES ET ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES	TRIBUNAL JUDICIAIRE
<p><b>Samsu Social</b> : 115</p> <p><b>SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES EN MILIEU SOCIAL</b> : soutien psychologique, aide juridique... Urgence Soirs et Week-ends 06.64.09.76.21</p> <p><b>UNITE MEDICO-JUDICIAIRE</b> Service de médecine légale CHU Nice 04.92.03.48.21</p>	<p><b>GRASSE</b> Association d'Aide aux Victimes Harpèges : 04.93.90.85.66 serviceaideauxvictimes@harpeges.fr</p> <p><b>CANNES</b> Parcours de femmes 04.93.48.03.56</p> <p><b>NICE</b> Association d'Aide aux Victimes Montjoye : 04.93.87.94.49 aide.victimes@montjoye.org</p> <p>Service d'accueil des victimes de jour l'Abri côtier 06.43.42.22.19</p> <p><b>ANTIBES</b> Parenthèse 04.92.19.75.60</p>	<p><b>GRASSE</b> Bureau d'aide aux victimes du Tribunal Judiciaire : 04.92.60.71.03</p> <p>Bureau d'aide aux victimes mineures 06.25.31.86.95</p> <p><b>NICE</b> Bureau d'aide aux victimes du Tribunal Judiciaire : 04.92.17.72.45</p> <p>Bureau d'aide aux victimes mineures 04.93.87.94.49</p>

De quel tribunal je dépends ?  
<https://www.justice.fr/recherche/annuaires>

### Autres

- N° gratuit violences femmes info : 3919
- Planning familial 06 : 04 92 89 17 96
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) :
  - N° pour les victimes : 04.93.71.55.09
  - Hotline uniquement pour les professionnels : 06.25.62.95.15
- Numéro d'aide aux victimes : 116 006
- Antenne Départementale de Recueil de l'Évaluation et du Traitement des Informations Préoccupantes (ADRET) :
  - Hotline uniquement pour les professionnels : 04.89.04.29.00
  - protectionenfance@departement06.fr
  - N° vert national soirs et WE : 119

## 2 – Présence d'ENFANTS MINEURS et TEMOINS

### FICHE DE TRANSMISSION D'UNE INFORMATION PREOCCUPANTE DATE :

*À adresser :*

- Par télécopie ☎ 04.89.04.29.01
- Par mail [protectiondelenfance@departement06.fr](mailto:protectiondelenfance@departement06.fr)
- Par voie postale

#### Éléments concernant l'auteur de l'information :

Nom : ..... Prénom : ..... Qualité : ..... ASE.....  
Structure : ..... CHU Pasteur .....  
Adresse : ..... Service Social des Malades CHU "PASTEUR 30 Voie Romaine 06000  
Nice.....  
.....  
Téléphone : .....

#### Identification du mineur concerné :

Nom  
Nom, prénom, adresse, tél. du père .....  
.....  
Nom, prénom, adresse, tél. de la mère : ...

#### Identification des autres mineurs présents au domicile familial :

Nom : ..... Prénom : .....  
Nom : ..... Prénom : .....  
Date et lieu de naissance : .....  
Nom : ..... Prénom : .....  
Date et lieu de naissance : .....  
Nom : ..... Prénom : .....  
Date et lieu de naissance : .....

<b><u>Le mineur est-il en danger ou en risque de danger ?</u></b> <input type="checkbox"/>	<b><u>Le mineur est-il en péril avec nécessité de protection immédiate ?</u></b> <input type="checkbox"/>
<p><b>☛ Nature du risque ou du danger :</b></p> <p>Violence physique.....<input type="checkbox"/></p> <p>Violence psychologique.....<input type="checkbox"/></p> <p>Violence sexuelle.....<input type="checkbox"/></p> <p>Négligence lourde.....<input type="checkbox"/></p> <p>Éducation .....<input type="checkbox"/></p> <p>Comportement.....<input type="checkbox"/></p> <p>Les parents sont-ils informés, conformément à la loi et sauf intérêt contraire de l'enfant, de la transmission d'une information préoccupante ?</p> <p>OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>Md n'est pas en état d'entendre le bien fondé de cette IP</p>	<p><b>☛ Nature du péril :</b></p> <p>Violence physique.....<input type="checkbox"/></p> <p>Violence psychologique.....<input type="checkbox"/></p> <p>Violence sexuelle.....<input type="checkbox"/></p> <p>Négligence lourde.....<input type="checkbox"/></p> <p>Éducation .....<input type="checkbox"/></p> <p>Comportement.....<input type="checkbox"/></p> <p>Dans ce cas, la fiche est à adresser au Parquet compétent et à l'ADRET :</p> <p><b>Est du Var</b> : TGI de Nice, place du Palais – 06300 NICE ☎ 04.89.08.92.60 ✉ ttr.pr.tgi-nice@justice.fr</p> <p><b>Ouest du Var</b> : TGI de Grasse, Av. Pierre Sépard – 06133 GRASSE Fax : 04.92.60.72.39</p>

Description des faits (nature, chronologie,...)

.....

.....

Faits rapportés :

.....

.....

.....

Faits constatés :

.....

.....

.....

Signature de l'auteur de l'information (facultative) :

Cette fiche pourra être complétée par tout élément jugé utile.

### 3- BESOIN D'UNE MISE A L'ABRI

Si la patiente ne relève pas d'une hospitalisation, et que l'intervention des forces de l'ordre n'est pas possible, il est possible de proposer une mise à l'abri via le 115.

**NOUVELLE PROCEDURE DE MISE A L'ABRI 115 - SIAO URGENCE :**  
**ARRET DU MAIL [115.06@association-alc.org](mailto:115.06@association-alc.org) AU 1<sup>er</sup> JUIN 2023**

**A la suite de l'arrêt du mail [115.06@association-alc.org](mailto:115.06@association-alc.org), toutes les demandes de mise à l'abri devront être faites par téléphone en présence du bénéficiaire via le numéro dédié :115.**

#### Etat des lieux

Rappel des missions du 115 :

**L'Écoute et l'information** : ces missions d'accueil et d'information s'appuient sur les informations collectées et réactualisées dans le répertoire départemental de l'urgence.

**L'Évaluation pour l'Orientation** : les écoutants 115 évaluent la nature et l'urgence de la demande, recherchent et proposent une réponse adaptée à chaque situation.

**La Mise à l'Abri** : Le 115 a un visuel global des dispositifs d'hébergement d'urgence du département ; Accueil de Nuit, Nuitées hôtelières (PAU) et Hébergement d'Urgence (HU).

**L'Observatoire de la veille sociale** : son rôle est d'alerter les pouvoirs publics en cas de remontées des demandes et des besoins des populations. Le 115 participe à l'observation sociale en lien avec les structures départementales, régionales et nationales intervenant dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion.

#### Les changements à prévoir

##### Pour le public :

- Le numéro national gratuit 115 restera le canal de communication privilégié des personnes en demande d'hébergement ou d'informations.
- Leurs situations seront évaluées par les travailleurs sociaux du 115 en lien avec le prescripteur par téléphone
- Une orientation vers un dispositif adapté leur sera proposée : maraudes de jour, de nuit, alimentaires, etc.
- La mise à l'abri sera faite par les travailleurs sociaux du SIAO urgence après évaluation, dans la limite des places disponibles sur un des dispositifs dédiés : HU, ADN, nuitée hôtelière.

##### Pour les partenaires :

- Les partenaires professionnels et caritatifs pourront prendre attache auprès des écoutants via le numéro du 115 en présence du bénéficiaire.
- Les situations seront ensuite étudiées en direct : toutes informations devront être transmises via le logiciel SIAO, pour les sessions actives.
- Pour les partenaires caritatifs, les informations se verront impacter sur les fiches des bénéficiaires.

##### Veille sociale :

Les remontées statistiques de veille sociale (maraudes alimentaires, médicales, visuels des hébergements d'urgence...) devront continuer à être envoyées cette adresse.

**A la suite de la mise à l'abri, les prescripteurs et les publics devront rester en lien avec les personnes référentes des dispositifs pour maintenir leur hébergement et travailler de concert à la sortie de l'hébergement d'urgence vers des solutions pérennes.**

## 5 - COORDINATION DE LA PRISE EN CHARGE POST URGENCE

- Consultation médecin légiste de l'UMJ pour ITT
- Consultation de suivi psycho-trauma à la Policlinique
- Faire le lien avec les autres acteurs du CHUN si besoin

Pôle URGENCES Pasteur 2	Mme LECLERC	Secrétariat Policlinique	33335	<a href="mailto:FVV@chu-nice.fr">FVV@chu-nice.fr</a>
	Mme ROUGIER Mr BRIDE	Psychologues Psycho- trauma	33335	<a href="mailto:FVV@chu-nice.fr">FVV@chu-nice.fr</a>
	Dr L. MORGAN	Référente MIPROF	29259	<a href="mailto:morgan.l@chu-nice.fr">morgan.l@chu-nice.fr</a>
	Dr PM. TARDIEUX	Référent MIPROF Chef de pôle URGENCES	22212	<a href="mailto:Tardieux.pm@chu-nice.fr">Tardieux.pm@chu-nice.fr</a>
	Mme M. DE LYS	Référente MIPROF Assistante sociale URGENCES	33480	<a href="mailto:delys.m@chu-nice.fr">delys.m@chu-nice.fr</a>
UMJ Cimiez		UMJ	34821	
	Dr E. BIGLIA	Référente FVV UMJ	34297	<a href="mailto:Biglia.e@chu-nice.fr">Biglia.e@chu-nice.fr</a>
Archet		Consultation GO	36091	
	Mme A. BRUNO Mme F. BOUYGUES	SF référente FVV	36092	<a href="mailto:sf-femmesviolences@chu-nice.fr">sf-femmesviolences@chu-nice.fr</a>
	Mme D. AGHER	Assistante sociale GO	36194	
Lenal		Urgences pédiatriques PASS mère-enfant	33543	
	Mme C. BUSANO	Assistante sociale PASS ME	30017	<a href="mailto:christelle.busano@hpu.lenval.com">christelle.busano@hpu.lenval.com</a>
	Dr P. BABE	Médecin responsable UP	30308	<a href="mailto:babe.p@hpu.lenval.com">babe.p@hpu.lenval.com</a>

- Transmettre les documents ressources (*valisette*)
- Mise à l'abri (Association 115 ? intervention des forces de l'ordre ? hospitalisation ?)